

# NON AUX ÉOLIENNES

## du Bois de la Londe



Par l'arrêté du 30 juin 2023, le Préfet a autorisé l'exploitation du parc éolien du Bois de la Londe.

**Si nous ne faisons rien, DEMAIN, ce parc éolien de 4 machines verra inéluctablement le jour.**

Or nous sommes convaincus que nous devons protéger notre territoire, sa biodiversité, ses paysages et sauvegarder son attrait touristique. Nous voulons préserver notre santé, notre cadre de vie. Enfin, nous voulons éviter la perte de valeur inévitable des biens immobiliers.

L'avis défavorable du commissaire-enquêteur n'a fait que renforcer ce sentiment.

Une seule action est désormais possible : **Déposer un recours auprès de la Cour Administrative d'Appel de Douai.**

Mais pour cela, nous allons devoir faire face à des frais conséquents (frais de procédure, avocat...). Nous avons d'ores et déjà pris contact avec plusieurs avocats spécialisés, nous estimons le besoin de financement entre 6000 et 10000 euros.

**Votre contribution est ESSENTIELLE.**

Pour nous aider, vous pouvez :

- **Faire un don** par chèque ou espèce à l'association Etampuis Environnement, à adresser au 39 Rue des Rossignols 76850 ETAIMPUIS (*Un reçu vous sera remis*)
- **Participer à la cagnotte en ligne** : <https://tinyurl.com/5hetrzyj>  
*Chacun participe du montant qu'il souhaite. Tous les paiements sont sécurisés.*
- **Déposer le recours à titre individuel aux côtés de l'association.**

Dans ce cas, les frais de procédure peuvent être pris en charge par votre protection juridique. N'hésitez pas à contacter la présidente de l'Association – Delphine Lebourg – 06 25 55 19 79 pour des informations complémentaires à ce sujet.

**C'est ENSEMBLE que nous réussissons !**

**Merci de partager ! Merci de votre soutien !**

ASSOCIATION ETAIMPUIS ENVIRONNEMENT 76850 ETAIMPUIS Tél : 06 25 55 19 79

@ etampuisenvironnement@gmail.com

Imprimer par nos soins. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE